

Pas écolo? Pas égalitaires? Les sorties scolaires se cherchent un avenir

Ecole obligatoire Le Mont dit stop aux voyages scolaires en avion. Mais les communes attendent une directive cantonale pour unifier les pratiques.



À l'avenir, les élèves pourraient visiter un glacier des Grisons plutôt que de déambuler sur les Ramblas à Barcelone. Image d'illustration.

Image: CHRIS BLASER

Il y a un an, le Tribunal fédéral créait la stupeur en menaçant l'existence des camps de ski et autres activités en marge de l'école obligatoire. Dans son arrêt du 7 décembre 2017, la Haute Cour a statué que toutes les activités scolaires extra-muros obligatoires devaient être conformes à la Constitution fédérale, qui garanti la gratuité scolaire. Comment les communes ont-elles géré la nouvelle qui interdit de demander toute participation financière aux parents? Chacune à leur façon puisqu'une directive cantonale se fait toujours attendre. Mais les choses devraient s'éclaircir en début d'année.

Incohérence

Le Mont-sur-Lausanne a ainsi profité du problème posé par le Tribunal fédéral pour repenser sa pratique. La réflexion de la Municipalité s'est teintée de vert, avec la décision ne plus financer les voyages de fin d'études en avion. «D'un côté, notre Commune subventionne les abonnements de bus de nos jeunes et, de l'autre, encourageait l'utilisation d'un des modes de transport les plus polluants du monde: cela ne pouvait plus durer», écrivait le municipal Philippe Somsy dans nos pages.

Sa Réflexion, en partie fondée sur le coût écologique de l'avion, a rencontré un large écho. «J'ai reçu beaucoup de réactions et il paraît même que l'article a été affiché dans plusieurs collèges», se félicite Philippe Somsy. Les questions environnementales s'installent dans les esprits. À la tête de l'Union des communes vaudoises (UCV), Claudine Wyssa constate que, dans les collectivités publiques, les voyages d'études lointains n'ont plus la cote. «C'est une tendance que je partage, dit-elle. Les voyages d'études devraient être l'occasion de faire autre chose que des sorties que chacun peut faire en dehors du cercle scolaire.»

Éviter les recours de parents

Visiter un glacier des Grisons plutôt que de déambuler sur les Ramblas à Barcelone? «Oui, même si cela ne coûte pas forcément moins cher», ajoute Claudine Wyssa. De son côté, le Département de la formation, de la jeunesse et

de la culture indique qu'il existe déjà «une sensibilisation à privilégier les moyens ferroviaires ou terrestres, ainsi que de destinations en Europe».

Au moment de boucler les budgets pour l'année 2019, la question qui a occupé les élus communaux a été financière. Pour se mettre en conformité avec la décision du Tribunal fédéral, des communes ont mis la main à la poche en augmentant le budget dédié aux camps. Préférant éviter un éventuel recours de parents en justice, Le Mont-sur-Lausanne a doublé l'enveloppe allouée aux camps.

«Sans la participation des parents, il y aura des camps en moins»

À Echallens, un montant de 100'000 francs supplémentaires a été décidé pour atteindre 550'000 francs. «Il y aura tout de même des camps en moins puisque, avec la participation financière des parents, on arrivait à un budget de 1 million», constate Daniel Leuba, président de l'Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens (ASIRE). Cette restriction s'accompagne toutefois d'une réorganisation du système. «Nous avons mis en place une vue générale du parcours scolaire de chaque élève», explique-t-il. Une mesure qui permet d'équilibrer le nombre de camps auxquels participeront les écoliers. «Comme on laisse la liberté aux enseignants d'organiser une sortie ou non, des passerelles permettent de réattribuer l'enveloppe d'un camp qui ne se ferait pas», dit Daniel Leuba, qui garanti toutefois la tenue d'un voyage de fin de scolarité.

Décision à venir

Si des communes ont joué le jeu de la justice fédérale, d'autres préfèrent attendre avant de se montrer bons élèves. «La directive cantonale n'a pas été abrogée, alors nous ne changeons rien pour le moment», dit Claire Glauser, municipale à Lutry. La commune jouit d'une situation particulière puisque les bénéfices de sa Fête des vendanges financent la location d'un chalet aux Mosses. De quoi organiser divers camps à coûts réduits. Certains municipaux confient qu'une réaction des services cantonaux aurait été la bienvenue pour les guider dans leurs réflexions.

Mais rien n'est venu après la publication de la décision de justice. La présidente de l'UCV préfère toutefois voir le Canton peser sa réflexion plutôt qu'une réaction rapide, comme à Genève, qui a rendu les camps facultatifs. «C'est une solution qui génère des disparités et d'autres problèmes, juge Claudine Wyssa. Le Canton peut vivre encore un moment dans cette zone grise.» L'attente sera de courte durée puisque la conseillère d'État Cesla Amarelle fait savoir que «les adaptations juridiques nécessaires et les négociations sont en cours». Une annonce sur ce thème est attendue vers la fin du mois de janvier prochain.

Créé: 08.12.2018, 08h11

Votre avis

Avez-vous apprécié cet article?

Oui

Non

08.12.2018

Articles en relation

Les cantons cherchent la faille pour sauver les camps de ski

Ecole obligatoire Les cantons se mobilisent pour éviter que des élèves ne soient privés de sorties scolaires faute de budget suffisant. [Plus...](#)

ABO+ Par Lorraine Fasler 16.03.2018

La gratuité des camps coûterait 12 millions

Ecole obligatoire Le récent arrêt du Tribunal fédéral instaurant la gratuité totale des sorties scolaires inquiète autorités et parents d'élèves [Plus...](#)

Par Cécile Collet 20.01.2018